

# VERS UN BILAN PHILANTHROPIQUE DES ENTREPRISES ?

Le 12 décembre dernier, la Fondation-Hôpital Foch organisait un petit déjeuner - conférence à destination des entreprises de Suresnes. Aux côtés du Dr Scotté, chef du service d'oncologie médicale et de soins de support de l'Hôpital Foch, Antoine Vaccaro est intervenu pour mettre en lumière les enjeux de la « corporate philanthropie » pour les entreprises.

## Qu'est-ce que la « Corporate Philanthropie » ?

Ce terme anglo-saxon est peu utilisé en France où l'on parle davantage de mécénat d'entreprise voire de parrainage. On considère que **l'entreprise ne peut pas agir sans intérêt, il est donc difficile de qualifier son mécénat de « philanthropique »**. Pour autant, les nouvelles pratiques du mécénat d'entreprise permettent l'émergence d'une certaine philanthropie d'entreprise.

Le secteur associatif, sous tension du fait notamment de la baisse des dons des particuliers, pousse les associations et fondations à se tourner vers les entreprises. Entreprises elles-mêmes confrontées à **une forme de « convocation » de la part de toutes ses parties prenantes : salariés, clients, actionnaires...** afin qu'elle prenne en charge des champs de plus en plus larges de sujets d'intérêt général.

De fait, l'entreprise n'est plus simplement productrice de biens et de services, mais aussi un acteur immergé dans la société, appelé à sa responsabilité sociale et environnementale (RSE). Considérée au départ comme une simple nécessité marketing, propre à servir l'image de marque de l'entreprise, cette responsabilité s'impose aujourd'hui comme une nécessité vitale.

La réponse est apportée à la frontière du mécénat, et **se traduit notamment par l'incitation de l'entreprise au don et à l'engagement associatif de ses salariés et de ses clients**. Les réponses peuvent prendre des formes très variées : mise à disposition de salariés et de locaux pour des associations, propositions de don sur salaire, proposition d'abandon de primes de fidélité, avec ou sans abondement, voire de droits aux RTT.



Docteur Scotté

## L'engagement philanthropique des collaborateurs, quels qu'en soient la forme et le cadre, doit être pris en compte dans la valorisation de la philanthropie de l'entreprise.

En effet, il est désormais admis que le « capital humain » de l'entreprise, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, voire ses actionnaires, fait partie de ses actifs immatériels et que la mobilisation à bon escient de ce capital peut créer de la valeur, en dehors de la seule fonction de production. **On admet également que l'investissement et la valorisation par l'entreprise de son capital humain sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique de développement durable qui suppose une activité économique respectueuse des hommes.**

Enfin, à une époque où la société prend conscience des impasses de l'individualisme et situe à nouveau l'intérêt général comme valeur de premier plan, un haut niveau d'engagement de son écosystème ne peut être que bénéfique à l'entreprise et sa reconnaissance valorisante pour les personnes concernées.

Antoine Vaccaro a conclu son intervention en incitant les entreprises à réaliser leur **bilan philanthropique**, afin de constituer un 1<sup>er</sup> cadre pour mener une démarche de valorisation, en interne comme auprès de ses parties prenantes.

Fabienne Duboscq  
conseillère en philanthropie



Antoine VACCARO

Président du Cerphi  
(Centre d'étude et  
de recherche sur la  
philanthropie)

